

COMPTE-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal en exercice à l'exception de Monsieur Louis HAUTEM (absent) et Monsieur Guillaume MICK (absent excusé ayant donné pouvoir).

Le Conseil Municipal, après étude, décide :

- D'approuver les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.
- D'attribuer l'indemnité de conseil au taux de 100% par an au Receveur Municipal, Monsieur Robert CASABIANCA, de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de : 30,49€
- D'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la région Grand Est (9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention).
- De maintenir la demande de création d'éclairage public communautaire Rue de Reims (13 points lumineux).
- De demander à bénéficier du fonds de soutien pour la période 2018-2020 sur l'un des deux projets éligibles, à savoir :
 - o Mise en en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de la salle polyvalente,
 - o Création d'une aire de jeux/City stade et de rencontre au niveau du terrain de tennis. Du fait, de l'absence de devis la décision finale sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil qui aura lieu avant le 30 Novembre. Ce projet sera inscrit au budget 2019.

D'autoriser le Maire, en cas d'acceptation de cet avant-projet par la Communauté Urbaine du Grand Reims, à signer la convention d'attribution du fonds de soutien aux investissements communaux.

- De demander le remboursement de la facture de l'entreprise SIGNAUX GIROD EST pour un montant de la somme de 64.66€ à Monsieur Pierre-Emmanuel PAQUAY.

- De rembourser Monsieur FERNANDEZ Richard sur présentation des factures du magasin "ACTION" de Cormontreuil pour un montant de 144.75€ (Monsieur Richard FERNANDEZ ne prend pas part au vote).
- De retenir le parcours (concernant le cheminement piéton entre le lotissement et la Place du Stade) ayant fait l'objet d'un devis le long de chez Monsieur Francis BRASSART en envisageant de dresser une palissade en limite de propriété de celui-ci. Le Conseil demande de faire établir un devis à l'entreprise HAUTEM électricité pour l'éclairage du sentier et d'entamer la négociation pour l'achat du terrain à l'Association Foncière Intercommunale, propriétaire du terrain situé le long de la RD326.
- d'adhérer à la mission "Coteaux, Maisons et Caves de Champagne" pour l'année 2018 soit un montant de 0.50 centimes/habitant soit 271.00€ et d'engager la dépense à l'article 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et aux personnes de droit privé » (avec 10 voix pour et 1 abstention).
- De ne pas s'opposer à la reprise en régie des installations de la Station d'épuration par la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Séance levée à 22h30

Le Maire,

Richard FERNANDEZ